

Mélanie : une mort injuste (19/12/2007)



© Vanzeveren

Elle avait 22 ans et toute la vie devant elle. Son toubib n'a pas jugé bon de l'hospitaliser, elle est décédée...

BRUXELLES Hier, le toubib était devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Il est accusé d'homicide involontaire. *"On ne lui reproche pas d'avoir fait un mauvais diagnostic, on lui reproche de ne pas avoir fait hospitaliser Mélanie"*, a lancé ce mardi, à l'audience, le procureur Jean-Marie Mawet.

Le 29 mai 2004, Mélanie s'éteint. Tragiquement. Tristement. Terrifiant. Une myocardite, à savoir une complication cardiaque à la suite d'une varicelle.

Le 16 avril 2004, Mélanie est en Alsace, elle est contaminée par la varicelle.

Le 5 mai, de retour en Belgique, elle contacte le cabinet du médecin inculpé. Son assistant la consulte.

Le 10 mai : coup de téléphone. Ça ne va pas. Mélanie dit être essoufflée. Elle a pris 5 kilos. Pourquoi ? Durée de la conversation : 2 minutes 51 secondes.

Le 12 mai : nouveau coup de fil. La situation se dégrade. Pourquoi ? Le toubib ne prend pas l'initiative d'une prise de sang. Il dit que c'est... normal. Durée de conversation : 2 minutes 28 secondes.

Le 27 mai : Ultime coup de téléphone. La situation est intenable. Mélanie a des difficultés à respirer. Elle souffre de rétention d'eau, de douleurs au ventre et dans le dos. Pourquoi ? Elle demande elle-même un examen. Il est environ 18 heures. Le toubib lui fixe rendez-vous le lendemain à... 16 h 30. Durée de conversation : une minute et 14 secondes.

Le 28 mai : Mélanie a les pires peines du monde à se traîner jusqu'au cabinet. Elle est soutenue par sa maman qui la conduit jusque-là. Les symptômes sont les mêmes. Toujours aussi terribles. Mélanie perd carrément connaissance dans le cabinet. Sa tension : 6.5. D'habitude, elle a 12.5. Le toubib ne juge pas utile de l'hospitaliser. Il lui prescrit des vitamines et du Sulpiride (antidépresseur ou neuroleptique, selon les experts). Trois jours de maladie. *"Retour à la maison. Et dans trois jours, cela ira mieux"*, a-t-il dit.

La nuit même, le 29 à 3 heures du matin, Mélanie est emmenée inanimée à l'hôpital où son décès est constaté. Il lui restait 18 jours pour décrocher sa licence en communication et marketing. De l'avis de tous, Mélanie était une brillante étudiante. Hier, les débats étaient fort éloignés de la mémoire de la jeune femme. À la barre des témoins, trois experts. Parmi eux, deux étaient clairement ralliés à la cause du toubib inculpé. *"Il n'y avait pas de signe clinique justifiant une hospitalisation."*

Le troisième expert rétorque : *"Pas de signe clinique ? Et les fatigues excessives, les douleurs au ventre et au dos, la tension qui chute, le cœur qui s'emballe. Ça, ce sont des facteurs déterminants"*.

Les deux premiers experts exposent la cause du décès : *"Pas de décompensation cardiaque. Il s'agit plutôt d'un trouble du rythme qui aurait pu se produire n'importe où, même à l'hôpital, lieu où la patiente n'aurait pas forcément pu être sauvée"*.

Le troisième expert rectifie : *"À l'hôpital, on aurait pu détecter des signes prémonitoires, placer un pace préventif..."*

Cela n'a pas été fait. Et pour les parents de Mélanie, cela a coûté la vie de leur fille. Suite ce mercredi.

Philippe Boudart

© La Dernière Heure 2007